



Risque de retrait de carte résident (tunisien)!

Par **Bechir75**, le **03/08/2014 à 16:43**

Bonjour
Je suis de nationalité tunisienne avec une carte de 10 ans suite à un mariage en 2009 avec une française. J'ai divorcé en 2012 en février et donc la vie commune a duré 2 ans et demi. J'ai toutes les preuves de communauté de vie pendant ces 2 ans et demi à ma disposition. même plus, car j'ai vécu 4 ans avec mon ex femme avant le mariage.
Je viens de recevoir un courrier du préfet qui envisage de retirer ma carte de résident pour cause de fraude, ils se sont appuyé sur le fait que j'ai loué un logement à mon nom pendant que j'étais encore avec mon ex femme (en 2010). En réalité j'ai loué ce logement pour le sous louer et non pour y habiter, et j'ai des preuves (courriers) que j'ai continué à vivre avec ex femme jusqu'à notre séparation.
Ma question, est ce que la préfecture est en droit de me retirer ma carte de 10 ans pour fraude ? Quels sont mes recours pour ne pas me retrouver en situation irrégulière ?
D'autres info utiles :
Entée en France : 2005, en tant que étudiant étranger (diplôme obtenu en France)
Situation professionnelle : CDI depuis 2009 avec un statut cadre supérieur
Situation familiale : marié à une tunisienne qui je viens de faire venir dans le cadre de regroupement familial en 2014. 1 enfant née en juillet 2014 de mon union avec mon épouse actuelle
Merci d'avance de vos conseils

Par **Bechir75**, le **04/08/2014 à 10:23**

Bonjour
Est ce que quelqu'un peut m'aider ?
Merci de vos réponses

Par **mourad78**, le **04/08/2014 à 22:15**

salam et bonsoir bechir75rnLe seul conseil que je peux vous donner est d'aller voir une association des droit des étrangers comme la cimade rninchallah tu auras les réponses à toute vos questions.rnLa Cimade Ile-de-Francern46 boulevard des Batignolles - 75017 PARIS
rn(métro Rome ligne 2)rnTel : 01 40 08 05 34